



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 avril 2014  
Français  
Original : anglais

## Soixante-huitième session

Point 162 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne

## Exécution du budget de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013

### Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Autorisation d'engagement	8 227 100
Dépenses	6 530 100

## I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 ([A/68/597](#) et [Corr.1](#)). Au cours de cet examen, le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont communiqué des renseignements et éclaircissements supplémentaires et, pour finir, des réponses écrites qui lui sont parvenues le 19 mars 2014.

2. Par sa résolution [2043 \(2012\)](#), le Conseil de sécurité a créé la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS) pour une période initiale de 90 jours. Par sa résolution [2059 \(2012\)](#), le Conseil a ensuite prorogé le mandat de la MISNUS pour une dernière période de 30 jours, jusqu'au 19 août 2012. À compter de cette date, la Mission s'est activement employée à mener à bien les activités liées à sa liquidation. Le Comité consultatif rappelle qu'à la demande du Contrôleur, il a accepté de proroger la validité de l'autorisation d'engagement de dépenses pour une période additionnelle de trois mois, du 20 août au 19 novembre 2012, pour permettre à la Mission de mener à bien les activités liées



à sa liquidation, et de réviser l'autorisation initiale d'engagement de dépenses pour l'exercice 2012/13, dont le montant est passé de 5 936 900 dollars à 8 227 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 2 290 200 dollars (ibid., résumé).

## II. Exécution du budget de la Mission pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013

3. Des renseignements concernant l'exécution du mandat de la Mission sont présentés aux paragraphes 6 à 13 du rapport sur l'exécution du budget. On trouvera à la section III du présent rapport un récapitulatif des dépenses pour l'exercice 2012/13, totalisant 6 530 100 dollars.

4. S'étant renseigné, le Comité consultatif a obtenu des informations sur les engagements non réglés pour les exercices 2011/12 et 2012/13, qui figurent en annexe au présent rapport. Le Comité a été en outre informé que les dépenses au titre des transports terrestres (d'un montant total de 344 400 dollars) se répartissaient comme suit : assurance responsabilité civile (22 500 dollars), achat de pièces détachées et de matériel destiné aux ateliers d'entretien et de réparation de véhicules (135 000 dollars), réparations et frais d'entretien (140 100 dollars), et carburant (46 800 dollars).

5. Au paragraphe 17 de son rapport, le Secrétaire général déclare que, pendant la période de liquidation, la Mission a pu liquider près de 700 articles non consommables, dont elle a transféré 40 % au Bureau du Représentant spécial conjoint, et le reste aux missions de maintien de la paix de la région ou à la réserve de matériel de l'ONU. **Le Comité consultatif est d'avis qu'afin d'améliorer la transparence et l'exactitude budgétaires, des données plus détaillées, y compris sur les quantités et les valeurs, concernant les articles non consommables transférés à d'autres bureaux, missions de maintien de la paix ou réserves de matériel de l'ONU, devraient être incluses dans les rapports d'exécution du budget des missions de maintien de la paix. Le Comité recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'inclure ces renseignements dans les futurs rapports sur l'exécution du budget des missions de maintien de la paix.** Le Comité entend formuler d'autres observations sur le transfert des articles non consommables dans son rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/68/782).

6. D'après les informations complémentaires communiquées au Comité consultatif, la MISNUS a emprunté un montant de 10 millions de dollars au Fonds de réserve pour le maintien de la paix. S'étant renseigné, le Comité a été informé que ce prêt n'était pas lié à l'autorisation de dépenses de 8,2 millions de dollars pour l'exercice 2012/13 et avait servi à financer les dépenses d'un montant de 8,6 millions de dollars afférentes aux stocks stratégiques pour déploiement rapide de la MISNUS, et que le solde de 1,4 million de dollars était destiné à financer d'éventuelles dépenses diverses. **Le Comité rappelle que l'Assemblée générale a créé le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix dans sa résolution 47/217 et recommande que l'utilisation du Fonds soit strictement conforme aux dispositions de cette résolution.**

### III. Recommandation

7. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre concernant le financement de la MISNUS sont énoncées au paragraphe 32 du document [A/68/597](#). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée approuve les mesures proposées par le Secrétaire général.**

## Annexe

**Engagements non réglés de la Mission de supervision  
des Nations Unies en République arabe syrienne  
pour l'exercice 2011/12 au 30 juin 2012  
et pour l'exercice 2012/13 au 30 juin 2013**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Engagements non réglés</i>	
	<i>2011/12</i>	<i>2012/13</i>
<b>I. Militaires et personnel de police</b>		
Observateurs militaires		
Indemnité de subsistance (missions)	19,0	–
Voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement	335,2	262,5
<b>Total partiel</b>	<b>354,3</b>	<b>262,5</b>
Contingents	–	–
Police des Nations Unies	–	–
Unités de police constituées	–	–
<b>Total I</b>	<b>354,3</b>	<b>262,5</b>
<b>II. Personnel civil</b>		
Personnel recruté sur le plan international		
Dépenses communes de personnel	–	8,2
Personnel recruté sur le plan national		
Dépenses communes de personnel	–	128,2
Volontaires des Nations Unies	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (personnel recruté sur le plan international)		
Dépenses communes de personnel	216,7	19,1
<b>Total partiel</b>	<b>216,7</b>	<b>19,1</b>
<b>Total II</b>	<b>216,7</b>	<b>155,5</b>
<b>III. Dépenses opérationnelles</b>		
Personnel fourni par des gouvernements	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–
Consultants	–	–
Voyages		
Voyages non liés à la formation	1 009,4	490,6

	<i>Engagements non réglés</i>	
	<i>2011/12</i>	<i>2012/13</i>
<b>Installations et infrastructures</b>		
Achat de groupes électrogènes	62,6	–
Achat de matériel d'hébergement	5,6	–
Achat de mobilier de bureau	6,6	–
Achat de matériel de bureau	3,6	–
Achat de matériel de sécurité et de sûreté	3,4	31,3
Location de bureaux	53,8	0,4
Aménagement et rénovation des locaux	15,1	–
Fournitures de papeterie et de bureau	51,9	–
<b>Total partiel</b>	<b>202,5</b>	<b>31,7</b>
<b>Transports terrestres</b>		
Achat de véhicules	6 302,4	–
Achat de matériel d'atelier	12,2	–
Réparations et entretien	16,0	65,4
Assurance responsabilité	–	14,0
Pièces de rechange	165,7	25,9
Essence, carburants et lubrifiants	13,9	6,2
<b>Total partiel</b>	<b>6 510,2</b>	<b>111,6</b>
<b>Transports aériens</b>		
	–	–
<b>Transports maritimes ou fluviaux</b>		
	–	–
<b>Communications</b>		
Achat de matériel de communication	1 195,8	–
Services commerciaux de communication	208,1	10,9
Services d'appui aux communications	5,0	–
<b>Total partiel</b>	<b>1 408,9</b>	<b>10,9</b>
<b>Informatique</b>		
Achat de matériel	866,6	–
Pièces de rechange et fournitures	32,2	–
<b>Total partiel</b>	<b>898,7</b>	<b>–</b>
<b>Santé</b>		
Achat de matériel	23,9	–
Soins médicaux	5,0	–
<b>Total partiel</b>	<b>28,9</b>	<b>–</b>

---

	<i>Engagements non réglés</i>	
	<i>2011/12</i>	<i>2012/13</i>
Matériel spécial	–	–
Fournitures, services et matériel divers		
Détection des mines et services de déminage	328,8	357,0
Uniformes, drapeaux et autocollants	49,3	–
Équipement de protection individuel	469,2	–
Honoraires, fournitures et services	3,5	–
Fret et dépenses connexes	60,0	5,4
<b>Total partiel</b>	<b>910,8</b>	<b>362,4</b>
Projets à effet rapide	–	–
<b>Total III</b>	<b>10 969,5</b>	<b>1 007,1</b>
<b>Total brut</b>	<b>11 540,5</b>	<b>1 425,2</b>

---